

COMPTE RENDU

Assemblée générale

Carsac-Aillac (24)

10 mai 2021

PARTICIPANTS

En présentiel :

M. Patrick BONNEFON, Président de la communauté de communes du Pays de Fénelon et Maire de Carsac-Aillac

M. Francis AYROLES, Président du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval et Maire de Prudhomat

M. Alexandre BARROUILHET, Maire de Floirac

Mme Audrey LAROUSSE, Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval

M. Frédéric DUDLIOT, Secrétaire Général Union Nationale des Industries des carrières et des entreprises des Matériaux de la Nouvelle-Aquitaine

M. Frédéric JAUFFRED, Communauté de communes du Pays de Fénelon

Mme Ellen REKOWSKI-DEGOTT, cabinet NEEMO (pour le compte de la Commission Européenne)

MM. Roland THIELEKE, Olivier GUERRI, Frédéric MOINOT, Baptiste POTET, Mmes Justine QUETIER, Cindy GRANDJEAN d'EPIDOR

En visio-conférence :

Mmes Céline DELRIEUX et Mathilde BANCERAK, DDT de la Dordogne

Mme Maryline BES, Département de la Lot

M. Thierry BLANC, Communauté de communes Castillon-Pujols

Mmes Caroline JOIGNEAU-GUESNON et Catherine GREMILLET, ANEB

Mme Célia NIGAY, Agence de l'eau Adour-Garonne

M. Christophe LADURELLE, Département de la Gironde

M. Côme DURAND et Stéphane ALLOUCH, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Mme Léane JAVALOYES, DDT de la Corrèze

Mmes Martine GRAMMONT et Cathy PRIGENT, Département de la Dordogne

M. Patrick GUIGNE, Communauté de communes du Pays de Fénelon

Mme Isabelle CAUT, MIGADO

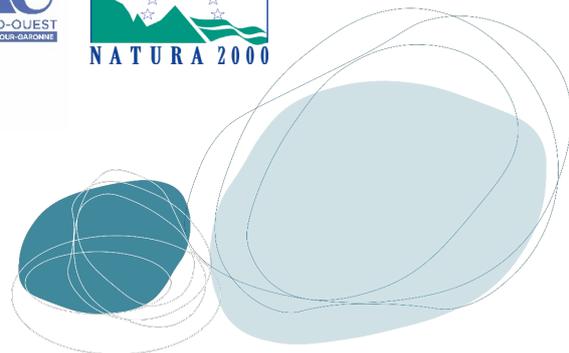
Mme Lucile VILLIGER

M. Jean-Michel RAVAILHE, Fédération de pêche de la Dordogne

M. Roland DELMAS, Commune de Saint-Chamassy

M. Samuel DRONEAU, Communauté de communes Midi-Corrézien

M. David THOMAS-ARCHAMBEAU, EDF



COMPTE RENDU

EXCUSES

ADEME Nouvelle-Aquitaine
Commune de Carennac
Communauté d'agglomération Bergeracoise
Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes de Domme - Villefranche du Périgord
Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Communauté de Communes du Pays Foyen
Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir
Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne
Conseil Départemental de la Corrèze
Région Nouvelle-Aquitaine
Région Occitanie
Conservatoire Botanique National Massif-Central
Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées
Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
DDTM de la Gironde
DREAL Occitanie
ECRR
Fédération de pêche de la Corrèze
Fédération de pêche de la Gironde
Fédération de pêche du Lot

Objet de la réunion / Ordre du jour

- Présentation de l'équipe externe de suivi du projet LIFE mandatée par la commission Européenne (consortium NEEMO)
- Point sur l'avancement des actions du programme LIFE rivière Dordogne depuis septembre 2020
- Présentation des outils de communication
- Perspectives d'action pour 2021 et 2022

Patrick BONNEFON en tant que Maire de Carsac-Aillac accueille les participants et se dit heureux et honoré que cette assemblée générale puisse se tenir sur sa commune. Il souhaite une bonne journée de travail.

Roland THIELEKE remercie, Monsieur el Maire pour son accueil mais aussi tous les porteurs de projets inscrits au programme LIFE rivière Dordogne pour leur participation soit en présentiel, soit en visio-conférence. Les actions sont bien engagées, on est plutôt satisfait. La maîtrise foncière sera le sujet le plus difficile. Il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire pour atteindre les objectifs. Avant de passer la parole à Ellen REKOWSKI DEGOTT du consortium NEEMO qui suit le projet LIFE rivière Dordogne au nom de la Commission Européenne, il propose à l'Agence de l'Eau, principal co-financeur du programme, et aux services de l'Etat qui ont fortement soutenu le projet de s'exprimer.

Celia NIGAY est satisfaite de l'avancée du programme. Les cahiers des charges des études préalables et les actions sont lancés. De son côté, l'Agence de l'Eau finance le programme d'action au travers d'un contrat de progrès. Celui-ci a été construit avec EPIDOR coordinateur et les bénéficiaires associés. Une convention de partenariat global a donc été réalisée et présentée au Comité de Bassin Adour Garonne dans le cadre d'un contrat de progrès. Celia NIGAY salue l'implication de tous. Ce programme est ambitieux et s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE Adour Garonne. Les concepts d'actions qui seront développés constitueront une source d'inspiration pour d'autres territoires qui souhaiteraient les répliquer ou les transposer.

Celine DELRIEUX s'exprime au nom du Préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne, Frédéric PERISSAT. Ce programme est très important pour le territoire et Monsieur le Préfet le suit attentivement. Il comptait participer à l'assemblée générale mais des impératifs de dernières minutes ne lui ont pas permis d'être présent. Il demande de bien vouloir l'excuser mais souhaite à tous un travail fructueux. Celine DELRIEUX rappelle les attentes de l'Etat autour du projet LIFE. L'Etat attend du projet LIFE des éléments qui permettront de faire progresser la gestion durable et la prise en compte de la biodiversité sur le long terme. Deux domaines d'importance nationale sont concernés par les actions développées dans le programme LIFE : la production hydroélectrique et l'exploitation des matériaux dans les gravières alluvionnaires. Pour l'hydroélectricité, ce sont des expérimentations sur la continuité sédimentaire qui seront développées et pour les gravières, le projet LIFE fournira

des exemples concrets de remise en état après exploitation. L'Etat entend contribuer à la pérennité des effets du programme LIFE. Celine DELRIEUX précise les services qui seront impliqués dans le suivi de ce projet. L'ensemble des DDT pour les 4 départements concernés et les services qui s'occupent des risques mais aussi des milieux naturels. Elle laisse, ensuite, la parole à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Côme DURAND au nom de la DREAL, indique que le Projet Life rivière Dordogne est un programme ambitieux qui va permettre de faire progresser l'état de conservation des milieux naturels de la vallée de la Dordogne. Il vise spécifiquement des habitats d'intérêt communautaire sur trois sites Natura 2000 dont deux relèvent de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et sont suivis par les Directions départementales des territoires de la Corrèze et de la Dordogne. Le troisième site relevant de la DREAL Occitanie est suivi par la DDT du Lot. C'est un dossier structurant de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne car il concerne une grande partie de l'aire centrale. Il participe ainsi à la mission de développement durable que l'article L336-1 du code de l'environnement reconnaît aux Réserves de Biosphère.

Par ses objectifs de conservation qui seront développés sur un tronçon de vallée de 280 km et par les projets de restauration qu'il planifie sur 30 sites, il participe aux engagements nationaux pour la biodiversité et à la mise en œuvre du plan national pour la biodiversité, notamment les objectifs 3.2 (Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives) et 5.1 (développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité). Il participe également aux engagements nationaux au titre de la Directive Cadre sur l'Eau au travers de la déclinaison des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) d'Adour-Garonne et plus spécifiquement s'agissant de la correction des atteintes à l'hydromorphologie des cours d'eau et la restauration du transit sédimentaire au titre de la continuité écologique.

Le programme va permettre de développer des aménagements écologiques qui correspondent d'ores et déjà aux orientations définies dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 concernés sur le territoire. Il s'agit en particulier : des actions C1, C2 et C3 dont le but est de restaurer des habitats d'intérêt communautaire sur 10 annexes fluviales, deux espaces rivulaires et quatre anciennes gravières alluvionnaires. Des actions C4 et C5 qui visent à restaurer des frayères pour le Saumon Atlantique, la Grande Alose et la Lamproie marine. Des actions relatives à l'information et la sensibilisation.

Le Projet LIFE rivière Dordogne va contribuer à réfléchir à des solutions pour le transit sédimentaire sur la Dordogne. Ces expérimentations potentiellement innovantes en matière de continuité sédimentaire seront suivies avec grand intérêt par les services de l'Etat car l'expérience est susceptible d'être reproduite sur d'autres cours d'eau à migrateurs. L'ensemble des actions d'aménagements de frayères contribue à la politique de l'Etat sur la restauration des poissons migrateurs (PLAGEPOMI). Elles s'intéressent en outre à la qualité sédimentaire des frayères qui constitue un sujet relativement nouveau. Le LIFE prévoit sur ce point de rechercher des modalités de conservation et d'amélioration des frayères qui soient à la fois durables et soutenables.

L'expérience que le projet LIFE va développer dans la vallée de la Dordogne avec les 10 bénéficiaires associés et les partenaires techniques impliqués présente un intérêt pour les autres cours d'eau ayant des problématiques similaires de conciliation entre la production d'une énergie décarbonée et flexible et la préservation de la biodiversité aquatique. L'action de restauration des anciennes gravières alluvionnaires, va permettre d'améliorer les

référentiels utilisés pour la remise en état des sites d'extraction de graviers après exploitation.

I. Présentation de l'équipe externe de suivi du projet LIFE mandatée par la commission Européenne (consortium NEEMO)

Ellen REKOWSKI-DEGOTT précise le rôle de l'équipe externe de suivi (NEEMO) mandatée par la Commission Européenne pour le suivi des projets LIFE. LIFE est un outil de financement géré par une Agence Européenne : European Climate, Infrastructure and environnement executive agency (CINEA).

Le consortium NEEMO, qu'elle représente, assure un rôle de suivi technique, administratif et d'évaluation de l'avancée des projets LIFE. Elle est donc mandatée par la Commission Européenne via CINEA. Il existe 9 bureaux régionaux rassemblant 180 experts. NEEMO dispose aussi d'une équipe de communication basée à Bruxelles et d'une équipe de suivi financier Ernest and Young basé à Prague.

NEEMO joue aussi un rôle dans l'organisation de colloques thématiques et l'analyse d'études thématiques.

L'équipe de communication vient aider les projets à augmenter leur visibilité.

Les ressources de l'Equipe NEEMO sont mobilisables par les porteurs des projets LIFE. Dans tous les cas l'équipe de suivi viendra chaque année faire un point avec le coordinateur du programme et les bénéficiaires associés.

L'échéancier type d'un projet LIFE est rappelé :



Les documents et outils de référence liés au projet LIFE sont rappelés :

- La convention de subvention (Grand agreement) et ses annexes (annexe I : règles générales, annexe II : description du projet, annexe X : guide financier et administratif)
- La feuille de temps
- Etats financiers
- Numéro de référence du projet : LIFE NAT/FR/000728
- Site du programme LIFE : https://cinea.ec.europa.eu/life_en

Le rapport nécessaire à mi-parcours et le rapport final demandés sont explicités :

- Convention de subvention : Le document de référence lors du reporting technique et financier du projet. Tout écart significatif doit être justifié.
- Retro-planning (pour les rapports avec paiement) : pour s'assurer que le bénéficiaire coordinateur dispose de tous les éléments nécessaires dans les temps.
- Etats financiers pour les rapports avec paiement doivent être datés et signés. Tous les champs doivent être remplis !
- ATTENTION aux frais de personnel qui sont la cause la plus fréquente de frais déclarés inéligibles !!
- Le transfert entre différentes catégories est autorisé à hauteur de 20% des coûts totaux éligibles.
- En cas de modifications substantielles => demande d'avenant.
- Remarques suite aux courriers de CINEA : tenir compte des remarques faites et fournir des réponses dans les rapports.
- Your reports need to be written in ENGLISH !!

Ellen REKOWSKI-DEGOTT continue sa présentation en développant les indicateurs de performance du projet.

Une base de données a été créée pour mesurer la performance et les impacts du programme LIFE sur l'environnement, la biodiversité, le changement climatique, des facteurs socio-économiques etc., à l'échelle européenne. Ces indicateurs doivent être renseignés en début et fin de programme par le bénéficiaire coordinateur. Il existe un site dédié sur internet. Il s'agit de mesurer l'impact au niveau du programme plutôt qu'au niveau des projets. Les indicateurs s'inspirent des paramètres utilisés dans la législation européenne

II. Point sur l'avancement des actions du programme LIFE rivière Dordogne depuis septembre 2020

Frédéric MOINOT présente l'état d'avancement du projet LIFE.

Le projet LIFE rivière Dordogne vise 4 objectifs principaux :

1. Améliorer l'état écologique des milieux naturels et des habitats et contribuer au renforcement du patrimoine naturel européen ;
2. Renforcer les politiques et les dispositifs de gestion des milieux naturels de la vallée de la Dordogne ;
3. Développer la prise de conscience, la motivation et l'implication des acteurs de la vallée de la Dordogne en faveur de la conservation des habitats et des espèces ;
4. Développer des méthodes et des savoir-faire utilisables pour continuer les actions après le projet, les répliquer dans d'autres territoires et les transposer dans d'autres contextes.

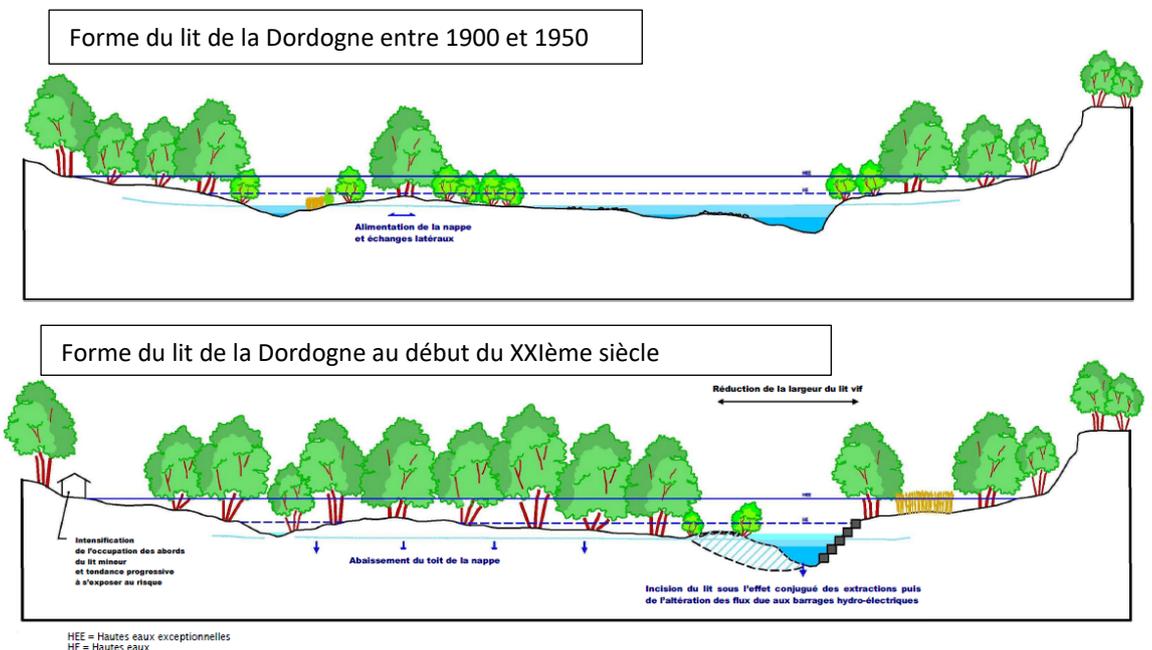
Frédéric MOINOT rappelle les fondamentaux qui ont conduit à la genèse de ce projet et les travaux de restauration écologique associés.

Trois types de modifications essentielles constituent un frein à l'atteinte du bon état des milieux naturels liés aux rivières :

- **l'altération des flux** : modification des régimes hydrologiques, altération de l'équilibre sédimentaire (graviers, sables, fines) ;
- **l'altération des formes** : la géométrie des cours d'eau (simplification des faciès d'écoulement, rectifications, rescindements, etc.) ;
- **l'altération de l'accès aux habitats** : perturbation ou rupture des connections entre les milieux connexes (bras mort, prairie alluviale, etc.) et modification de la continuité biologique amont/aval (circulation des poissons et autres espèces aquatiques).

Le contexte de la Dordogne :

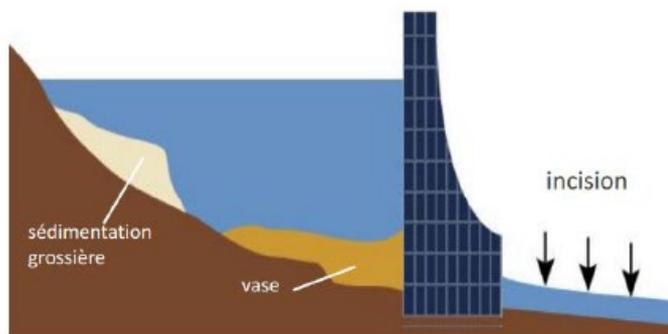
- **Entre 1950 et 1970** - la régulation hydro-sédimentaire par les barrages a considérablement réduit la dynamique fluviale, favorisant une végétalisation par les ligneux (arbres) des annexes fluviales (bras secondaires et bras morts) et des îlots
- **Entre 1970 et 1982** - Les travaux anciens d'extractions de granulats ont réduit le stock alluvial en place et favorisé une déconnexion rapide des annexes fluviales encore fonctionnelles. Le cours principal de la rivière s'enfoncé au détriment des bras qui se perchent.
- **Entre 1982 et 2021** - les ajustements post-extractions perdurent encore de par la lenteur des ajustements, en lien direct avec la régulation hydro-sédimentaire des barrages, et la politique d'enrochement d'un important linéaire de berges.



Schémas issus de l'analyse hydromorphologique porté sur la Dordogne (d'après BIOTEC)

Ces évolutions physiques ne sont pas sans impact sur les formations végétales riveraines. Ainsi assiste-t-on à :

- Un assèchement et un vieillissement accéléré des formations végétales riveraines (corrélatifs à l'abaissement de la nappe puis à l'absence de phénomènes de submersion prolongée – événements hydrologiques naturels tempérés par la présence des barrages – pas de crue supérieure à la décennale depuis plus de cinquante ans) ;
- Une substitution aux formations pionnières (saulaies arbustives) de boisements à bois durs (frênaie-aulnaie, saulaie à saules blancs et peupliers noirs, etc.) ;
- Une progression importante des boisements, une fixation des sols et une fermeture de la rivière (effet de couloir – relative banalisation) ;
- Une diminution de la variété des milieux du fait du comblement ou de la déconnexion des annexes hydrauliques.



La rupture des apports sédimentaires amont du fait de l'existence des barrages entraîne sur le tronçon à l'aval du barrage d'Argentat un déficit en sédiments de 4300 m³/an (soit depuis 1957 un déficit cumulé de 280 000 m³).

L'incision progresse vers l'aval de 200 mètres par an.

Sur la partie aval (Dordogne Quercynoise et Périgourdine), un déficit de 9 millions de m³ est constaté, imputable aux extractions.

Résultats issus de la Thèse de Fabien BOUTAULT, décembre 2020

Malgré ces impacts, la Dordogne demeure encore un hydrosystème d'exception, du fait de milieux biologiques encore riches et diversifiés, s'exprimant notamment à travers :

- des boisements alluviaux souvent larges en partie amont notamment ;
- la confrontation/juxtaposition de milieux humides et secs ;
- de nombreuses annexes hydrauliques encore en fonctionnement ;
- une étonnante représentation du véritable peuplier noir (sauvage) ;
- la présence encore disséminée des essences invasives.

Le système est encore aujourd'hui en cours d'ajustement et sa capacité à s'ajuster ne lui permet pas d'atteindre rapidement un nouvel état fonctionnel.

Globalement la situation ne s'améliore pas suffisamment et il faut encore agir fortement pour rétablir des situations qui permettraient d'envisager une réduction de l'implication publique sur le moyen-long terme.

- **L'accès aux habitats naturels** : le nombre de saumons adultes qui arrive à atteindre les frayères naturellement ne permet pas d'arrêter la politique d'alevinage.
Une Convention entre EDF, L'Etat, l'Agence de l'Eau et EPIDOR sur le franchissement piscicole au niveau du Bergeracois vise à continuer d'améliorer la situation.
- **L'hydrologie perturbée** : impact les espèces et les milieux naturels.
Une Convention éclusées entre EDF, L'Etat, L'Agence de l'Eau et EPIDOR vise à améliorer la situation pour certaines espèces sensibles et pour certaines écophases.
- **L'altération du transit et de l'équilibre sédimentaire** : impact sur les espèces et les milieux naturels.
Après le constat, **des expérimentations doivent être menées pour identifier et dimensionner des solutions à l'échelle des enjeux. Le programme LIFE rivière Dordogne participe à trouver des solutions en expérimentant les travaux rendus nécessaires.**

Le Projet LIFE rivière Dordogne doit donc permettre d'aller plus loin en :

- Organisant, et structurant une action de long terme, à l'échelle de la vallée ;
- Mobilisant des moyens permettant de passer à une autre échelle ;
- Abordant des sujets stratégiques nouveaux, à éprouver et à partager (maîtrise foncière, gestion sédimentaire) ;
- Enclenchant une dynamique et en fédérant les acteurs sur un projet commun.

Ce projet cible 5 habitats naturels alluviaux d'intérêt communautaire caractérisant l'écosystème fluvial et 3 habitats d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire et intégratrices du bon fonctionnement des milieux.

Le territoire d'action correspond à 3 sites Natura 2000 d'intérêt communautaire liés à la vallée de la Dordogne.

Le projet regroupe 11 porteurs d'actions et dont la coordination est réalisée par EPIDOR.



Actions A : études

L'état d'avancement du programme montre que les études préalables (actions A) et stratégiques sont engagées pour la plupart : les cahiers des charges ont été rédigés et des appels d'offre ont été lancés.

Ces études préalables concernent :

- Les études pour des projets de restauration d'habitats alluviaux sur 17 sites (étude A3)
- L'étude pour les projets de restauration des frayères à saumon (étude A4)
- L'étude sédimentologique de la retenue de Mauzac (étude A5.2)

David THOMAS indique qu'EDF est très intéressé par les expérimentations développées dans le cadre du programme LIFE rivière Dordogne : la gestion sédimentaire notamment. Ils seront partenaires techniques pour une bonne mise en œuvre des actions qui concernent la retenue de Mauzac.

Frédéric MOINOT continue de développer l'état d'avancement :

- L'étude des solutions d'approvisionnement en granulats (étude A6)
- L'étude visant une stratégie foncière (étude A2)

Trois autres études seront travaillées durant l'été pour être lancées à l'automne 2021 : il s'agit de l'étude A1 sur les milieux alluviaux, de l'étude visant la construction d'une stratégie foncière (étude A2) et de l'étude A7 sur le suivi des impacts socio-économiques et des services écosystémiques.

Actions B : conservation des milieux par maîtrise foncière

Les actions B correspondent aux acquisitions foncières.

Des premiers contacts ont été établis avec les propriétaires en lien avec les élus locaux concernés, en priorité sur les sites qui doivent faire l'objet de restauration comme les gravières ou les berges enrochées. (Saint-Chamassy (24) - gravière de Maison neuve, Veyrignac (24) - gravière de Gaule, Floirac (46) – enrochement de Pétayrole et Sous-Castel, Prudhomat (46) – gravière de Reingues)

D'autres acquisitions vont valoriser le potentiel apporté par la mise en place de zone de préemption au titre de la politique ENS (Espaces naturels sensibles) des départements. Des premiers sites ont été travaillés et concerneront le département Lot sur le secteur de Floirac et Prudhomat mais aussi le département de la Dordogne sur le pourtour de milieux alluviaux à restaurer. Le département de la Gironde est aussi intéressé par la stratégie d'acquisition. Le CEN Nouvelle-Aquitaine pourrait contribuer à la stratégie et ainsi compléter ce qui est déjà prévu dans le programme LIFE.

Actions C : travaux de restauration des milieux

Des premiers travaux concerneront le bras mort des Carretiers en Gironde (commune de Saint-Avit Saint-Nazaire) durant l'été et l'automne 2021. Il se réaliseront sur un espace de 4 hectares pour restaurer la fonctionnalité du bras mort et des habitats alluviaux d'intérêt communautaire diversifiés. A l'issue des travaux, des habitats de types mégaphorbiaies, gazons amphibie, habitats de grèves, herbiers d'eau stagnantes et forêts alluviales seront reconstitués. Les travaux permettront de traiter les espèces invasives envahissantes. Les travaux se feront en déblais-remblais et les sédiments extraits seront réinjectés dans la Dordogne pour contribuer à son équilibre sédimentaire.

Actions D : suivis et évaluation

Ces actions ne sont pas engagées à ce jour puisque le programme démarre et que les premiers travaux de restauration se feront à l'automne 2021. Les premiers suivis seront lancés en 2022.

Action F : gestion du projet

10 conventions de partenariats ont été passées avec les bénéficiaires associés, 1 convention avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sous la forme d'un contrat de progrès, 1 convention supplémentaire avec SMDMCA pour engager un marché groupé.

Action E4 : Echanges et transfert d'expériences vers d'autres gestionnaires de rivières en France et en Europe.

Olivier GUERRI fait état de l'avancement de cette action sous maîtrise d'ouvrage de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), l'ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins) et de ECRR (Association Européenne de restauration des rivières).

Des premiers groupes de travail se sont réunis pour établir et préciser le programme d'action.

Matthieu CHANSEAU de l'OFB rappelle les attentes de l'OFB autour de ce projet qui servira de retour d'expérience concret autour de plusieurs thématiques qui intéressent les usagers et gestionnaires des cours d'eau européens à savoir : la gestion sédimentaire, la maîtrise foncière, la restauration écologique, la mobilisation des acteurs.

Cette action vise à élargir la portée des actions conduites sur le bassin de la Dordogne en :

- partageant les retours d'expériences sur les sujets abordés par le projet LIFE ;
- testant la reproductibilité des actions menées en les confrontant à d'autres contextes en lien avec l'implication de l'ANEB et d'ECRR ;
- construisant des éléments stratégiques de gestion applicable, au-delà de la Dordogne, à d'autres grands cours d'eau français et européens.

L'action aboutira par l'édition d'un guide pratique édité par l'OFB.

Catherine GREMILLET indique qu'en ce qui concerne les ateliers techniques prévus par l'ANEB, ils devraient pouvoir débuter dès 2022. L'idée à travers ces ateliers et de confronter les thématiques du Programme LIFE rivière Dordogne à plusieurs contextes de grandes vallées alluviales françaises. L'ANEB suit donc avec attention ce programme dans lequel elle s'implique.

Olivier GUERRI en l'absence d'un représentant de l'ECRR précise que l'association européenne s'implique et commence son travail par une enquête auprès d'autres gestionnaires de vallées européennes et sur les thématiques développées par le projet LIFE rivière Dordogne. Des fiches de synthèse seront produites.

III. Présentation des outils de communication

Action E1 et E2 : Diffusion des résultats

Justine QUETIER présente les outils de communication développés autour du projet LIFE depuis septembre 2020 :

- Un film de présentation du programme a été produit et est en libre accès sur internet. Il a été valorisé à plusieurs reprises lors d'événements. : assemblée générale, foire des gabariers, réunions de comités de pilotage locaux ;
- Une plaquette de format A3 recto-verso ;
- Un site internet ;
- De nombreux articles de presse ont parlé du programme LIFE fin 2020 et début 2021 tant au niveau de la presse quotidienne régionale que de la presse nationale. France 3 Limousin a développé un sujet sur le programme LIFE en lien avec la restauration des frayères à saumons.

Action E3 : Transfert d'expérience auprès des entreprises de matériaux et de travaux publics

Frédéric DUDILOT de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine indique que cette action correspondant à des ateliers de travail avec les professionnels. Elle sera travaillée en lien avec EPIDOR en fin d'année pour voir une mise en œuvre à partir de 2022. Il précise que la fédération des professionnels qu'il représente est très intéressée par les actions du programme LIFE rivière Dordogne et s'impliquera dans plusieurs actions au-delà de l'action E3.

IV. Perspectives d'action pour fin 2021 début 2022

- Travaux de restauration du bras mort des Carretiers – entre septembre et décembre 2021
- Premiers ateliers techniques grands cours d'eau ANEB liés aux actions E4 – ateliers nationaux ANEB - 2022
- Enquête ECRR auprès d'autres gestionnaires de vallées européennes – deuxième semestre 2021
- Comités de pilotage et de suivi des études : au moins 7 à 14 réunions d'ici la fin de l'année en fonction de l'avancement
- Comité exécutif et stratégique – automne 2021
- Assemblée Générale du projet - mars 2022

Débat avec la salle

M. Francis AYROLES en tant que Président du SMDMCA mais aussi Maire de Prudhomat est très satisfait de ce programme. Les moyens qu'il apporte pour les territoires sont conséquents et il remercie l'Europe et l'Agence de l'Eau pour ce soutien. On a pu voir que les enjeux autour de la gestion sédimentaire sont conséquents, il faut continuer pour bien faire connaître ce diagnostic. Il faut obtenir l'adhésion sociale pour réussir les acquisitions foncières, le travail autour du désenrochement.

M. Alexandre BARROUILLHET témoigne d'une volonté politique forte sur sa commune. Ils ont compris l'intérêt d'agir dans le sens de la rivière. Des enrochements existent sur sa commune qui ont contribué à déconnecter le bras mort. Les habitants de Floirac ont perdu le lien avec la rivière qu'ils souhaiteraient retrouver. Les berges aujourd'hui sont abruptes alors qu'autrefois des petites criques existaient. Il faut agir avec tact et discernement mais il est très favorable aux travaux prévus dans ce programme qui iront dans le bon sens.

M. Patrick BONNEFON indique que sa commune a inscrit les bords de Dordogne dans une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles. Des hectares ont déjà été acquis autour du bras mort d'Aillac. La communauté de communes a fait inscrire la vallée de la Dordogne comme d'intérêt communautaire, des hectares supplémentaires ont été acquis pour mettre en œuvre avec EPIDOR les travaux de renaturation de la gravière de Veyrignac. Aujourd'hui c'est un espace de près de 80 hectares qui est dévolue aux milieux naturels. Il compte bien sur le programme LIFE pour l'aider à continuer ces acquisitions tant au niveau de la commune que de la communauté de communes. 64 hectares supplémentaires ont été ainsi inscrit au programme.

Roland THIELEKE conclue l'assemblée générale en insistant sur les enseignements après 8 mois d'action depuis le lancement du programme. Le programme avance malgré un contexte lié à la situation sanitaire difficile. Les études les plus urgentes pour la mise en œuvre des travaux sont lancées. Un premier chantier de restauration sera engagé dès l'automne 2021. La maîtrise foncière représente un sujet difficile (besoin de temps pour négocier, attachement parfois fort aux propriétés, tenir compte de situations individuelles complexes).

Il remercie les participants et les invite à partager un repas. Il rappelle qu'une séance de travail concernera les bénéficiaires associés l'après-midi. Cette séance de travail se fera avec Ellen REKOWSKI-DEGOTT autour du suivi financier et administratif du projet.

Suivez l'ensemble du projet LIFE rivière Dordogne sur :

<https://life-dordogne.eu/>



EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité – 24250 Castelnau-la-Chapelle
05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr / www.eptb-dordogne.fr

Puy-de-Dôme Cantal Corrèze Lot Dordogne Gironde Charente Nouvelle-Aquitaine

L'action d'EPIDOR est accompagnée par l'Union européenne, l'Etat et l'Agence de l'eau Adour-Garonne

